Image not found or type unknown

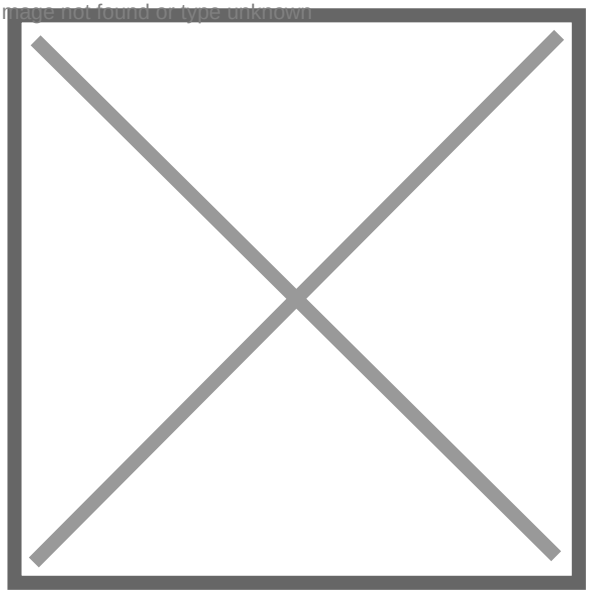

Clôturer des comptes et blocage de provision

Par **Caro2018**, le **05/10/2018** à **16:44**

Bonjour,

Suite à un rejet de 3 chèques pour manque de provision la banque me propose de provisionner ces chèques par un blocage de provision.

Nous avons fait le blocage de provision le 29/11/2017.
Maintenant, ça fait quelques moins que j'essay de clôturer mes comptes, la derniere fois par letter recommandé avec acusé de reception. Mais la banque ne ferme pas mes comptes et continue à me charger des frais.

Celà est legal? Ou dois je attendre que le blocage de provision arrive à sa fin? Dans ce dernière cas, combint de temps il faut attendre ?

Merci beaucoup d'avance

Par **Visiteur**, le **05/10/2018** à **22:23**

Bonjour
Vous ne pourrez fermer ce compte qu'après la fin de ce dossier.

Par **morobar**, le **06/10/2018** à **10:41**

Bonjour,
SI vous voulez accélérer les choses, il suffit de récupérer les 3 chèques en question.
Sinon il faudra attendre la fin du délai de validité bancaire soit un an et 8 jours.
Après ce délai les chèques deviennent des reconnaissances de dette, mais ne sont plus encaissables par le circuit bancaire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés